



« Nous créerons **un droit d'interpellation** des élus par les citoyens sur des sujets d'intérêt municipal » MARIE QUINTON, COLISTIÈRE

FAIRE LA VILLE ENSEMBLE

Rendre le pouvoir aux habitant.e.s

Nous voulons une ville de la démocratie permanente où chaque habitante et habitant puisse s'engager quotidiennement et participe à la construction de sa ville, dans un dialogue constant avec ses concitoyens et ses élus. Le pacte démocratique peut ainsi trouver une vitalité nouvelle, dans un esprit de confiance, de responsabilité et de convivialité.

NOS ACTIONS

- **Élaborer une charte déontologique** pour la transparence de l'action publique au sujet du **cumul des mandats exécutifs** ville-département-région, de la **prévention des conflits d'intérêt**, et de nouvelles élections en cas de démission du maire
- **Augmenter les panneaux d'expression libre**
- Favoriser les **logiciels libres et les données ouvertes**
- **Créer une cellule municipale de veille et d'information sur les pollutions et les risques**

Nous voulons rétablir un lien de confiance entre les élus et les citoyens. Les élus ont pour devoir de représenter l'intérêt général, et non de satisfaire leur ambition ou les intérêts de groupes particuliers. Nous organiserons en début de mandat des assises citoyennes destinées à élaborer ensemble des procédures démocratiques assurant la transparence des actions de la municipalité

Pour l'éthique et la transparence de l'action municipale



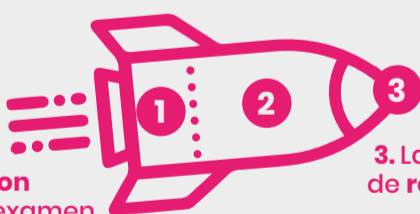
Photographie : xorge - Wikimedia Commons

LE DROIT D'INTERPELLATION, UNE FUSÉE À 3 ÉTAGES

1. Le droit de poser une question au conseil municipal

2. Le droit de pétition avec obligation d'examen par le conseil municipal

➤ Les élus pourront par ailleurs consulter les citoyens par le **référendum d'initiative municipale (RIM)**



3. La possibilité de référendum d'initiative citoyenne (RIC)

Pour une implication permanente des citoyens

Les citoyens veulent pouvoir participer à la vie politique et passer de la position de spectateurs à celle d'acteurs. Nous leur donnerons la possibilité de s'informer, de se former, de se rencontrer, notamment à travers les conseils de quartier et les conseils citoyens. Ils pourront demander des explications et vérifier les actions de la municipalité. Nous voulons aussi leur donner du pouvoir d'agir. Ils seront obligatoirement consultés lors des opérations d'aménagement. Ils pourront faire des propositions à la municipalité, envisager des projets concrets dont ils pourront suivre la réalisation.

NOS ACTIONS

- **Organiser des assises citoyennes** pour élaborer ensemble une charte de la démocratie locale
- **Créer un droit d'interpellation des élus par les citoyens**
- **Impliquer les habitants et les usagers** dans la définition du cahier des charges de chaque projet d'aménagement
- **Instaurer un budget participatif** atteignant 10% du budget d'investissement - environ 3 millions d'euros/an
- **Créer une Maison de la démocratie permanente** pour s'informer, se réunir, se former aux enjeux municipaux



Photographie : © Fred Froument/La Nouvelle Babylo